



Abteilung Holzkonstruktionen

Attestation C1

de justification de l'aptitude au collage des éléments porteurs en bois
conformément à la norme DIN 1052-10:2012, tableau 2

L'entreprise

Mayr-Melnhof Kaufmann Reuthe GmbH
Vorderreuthe 57
6870 Reuthe / Autriche

se voit octroyer pour l'exploitation de son usine située à 6870 Reuthe / Autriche, après
contrôle du personnel spécialisé, des équipements, du contrôle de la production propre et de
la qualité de collage d'échantillons d'éléments porteurs en bois collé, un certificat d'aptitude
pour le collage

de poutrelles de coffrage en bois conformément
à la norme DIN EN 13377 en liaison avec DIN V 20000-2.

Cette attestation est valable, sous respect des conditions citées au verso, jusqu'au

30^{ème} avril 2018

Stuttgart, le 10.04.2013



Leiter der Prüfstelle

Dr. S. Aicher
Leitender Akad. Direktor

Materialprüfungsanstalt Universität Stuttgart (MPA)
– Otto-Graf-Institut –

1. Pour la réalisation d'éléments porteurs en bois lamellé-collé et de collages porteurs au sein d'éléments en bois au sens de cette attestation C1,
 - la norme DIN 1052-10:2012 « Conception et réalisation de structures en bois - Partie 10 : dispositions complémentaires » et
 - les agréments techniques nationaux du Deutsches Institut für Bautechnik (Institut allemand pour les techniques de construction) de Berlin pour les structures spécialess'appliquent dans leur dernière version.
2. Des comptes rendus des collages répondant aux directives données par le MPA doivent être rédigés.
3. Toute modification des responsables qualifiés nommés par le MPA ainsi que toute modification du procédé de collage ou d'éléments principaux de l'équipement de travail doivent être signalées directement au MPA qui, le cas échéant, procédera à un nouvel essai.
4. Pendant la durée de validité de cette attestation, le MPA se réserve le droit d'effectuer à tout moment d'autres visites de l'entreprise ou d'autres essais ; les frais engendrés seront à la charge de l'entreprise.
5. Une copie ou photocopie certifiée de cette attestation devra être présentée spontanément aux autorités de surveillance des chantiers ou aux autorités chargées du respect de la législation en matière de construction avant l'exécution d'éléments porteurs en bois collé dans la mesure où ces dernières ne sont pas déjà en possession d'une copie ou d'une photocopie certifiée du présent document.
6. Une liste des sociétés ayant apporté la preuve de l'aptitude au collage d'éléments en bois porteurs est publiée par le MPA Universität Stuttgart sur Internet à l'adresse : <http://www.mpa.uni-stuttgart.de>.
7. Cette attestation peut uniquement être dupliquée ou publiée dans son intégralité à des fins publicitaires ou autres. Le texte des documents de l'entreprise ou des publications publicitaires ne doit pas contredire cette attestation.
8. Cette attestation peut à tout moment être retirée, complétée ou modifiée avec effet immédiat :
 - si les conditions dans lesquelles elle a été rédigée ont été modifiées,
 - si les conditions précitées n'ont pas été respectées ou
 - si les éléments collés fabriqués ne sont pas de bonne qualité.
9. En cas de prolongation souhaitée de la durée de validité de cette attestation, un nouveau contrôle de l'entreprise doit être demandé auprès du MPA au plus tard trois mois avant l'expiration de la présente attestation.
10. En référence au point 1 des conditions précitées, il est signalé que l'utilisation de types de construction collés spéciaux non standardisés est réglementée par des agréments techniques nationaux de construction. Ces agréments requièrent généralement entre autres que chaque usine du fabricant prouve non seulement l'aptitude au collage d'éléments porteurs en bois mais également l'existence d'un système de surveillance externe mis en œuvre par un laboratoire d'essai reconnu. Pour la réalisation d'éléments de mur et de plafond, les directives du Deutsches Institut für Bautechnik (Institut allemand pour les techniques de construction) de Berlin en matière de surveillance standard s'appliquent dans leur dernière version.